

RÉPONSE MUNICIPALE N° 2/2019

le 20 mars 2019

Réponse à l'interpellation de Mme Valentine Python (Les Verts) « Renforcer la biodiversité et modérer le réchauffement climatique dans notre ville - Pourquoi ne pas commencer à l'avenue de Jaman ?

1003-ADM-1903-PAD-rc-Reponse-2-Interpellation_Python-Jaman.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

La Municipalité répond à l'interpellation de Mme Valentine Python (Les Verts) en faveur du renforcement de la biodiversité et modération du réchauffement climatique dans notre ville.

1. Réexaminer la pertinence du choix de l'espèce d'arbres ou d'essences de remplacement des 13 érables se trouvant à l'avenue de Jaman.

Réponse : le remplacement des 13 érables se trouvant le long de l'avenue de Jaman, a été décidé pour les raisons suivantes :

- le développement des couronnes des érables actuels dont la largeur peut atteindre 8 m, empiète sur l'avenue de Jaman, empêchant ainsi la circulation de véhicules d'une hauteur de plus de 2.5 m ;
- la couronne de ces arbres risque de toucher la ligne de contact ;
- la forme naturelle des couronnes n'est plus respectée en raison des dégâts occasionnés par le passage des poids lourds ;
- une taille d'équilibrage des couronnes a été réalisée en 2016, afin de leur redonner leur forme initiale, mais sans succès.

Compte tenu de ce qui précède, d'autres solutions ont été étudiées, y compris en sollicitant des compétences externes à la commune. Finalement le choix s'est porté sur des végétaux possédant une couronne de forme fastigiée (poussant en hauteur), parmi lesquels le *Malus tschonoskii* a paru le plus adéquat. Sa couronne peut atteindre une largeur qui ne dépasse pas 5 m.

Les deux végétaux suggérés par l'interpellatrice, soit le *Celtis*, pouvant atteindre une largeur et une hauteur de 20 m et le *Gleditsia* pouvant atteindre 12 m de large et 10 m de haut, ont des couronnes étalées. Pour exemple, de tels végétaux ont été plantés à l'avenue de la Paix.



Les *Malus* proposés supportent très bien la sécheresse et ne sont que peu sensibles aux maladies. Ils ont été plantés le long de l'avenue de Jaman entre l'avenue des Baumes et le chemin de Béranges en automne 2012 et s'en portent très bien.

Le remplacement des érables de l'avenue de Jaman, prévu en automne 2018, n'a pas été réalisé au vu de la situation hydrique défavorable ainsi que des températures anormalement élevées pour cette période de l'année, ce qui mettait en danger la reprise des végétaux. La plantation a donc été reportée au printemps 2019.

2. Examiner l'opportunité de créer une masse arbustive diversifiée ou haie vive en remplacement de la haie existante, en collaboration avec les CFF et Pro Natura.

Réponse : lors de l'étude de remplacement des érables en automne 2017, la Commune s'est approchée du Service de l'infrastructure nature des CFF afin d'étudier la possibilité de créer une haie vive indigène composée de diverses plantes (chèvrefeuille, épine noire, églantier, viorne lantane, cornouiller sanguin, sureau à grappe ou bourdaine).

Cette haie plantée sur la totalité de l'avenue de Jaman sera d'une longueur totale de 340 m (140 m côté nord-ouest et 200 m côté sud-est) et plantée sur la parcelle des CFF à environ 2.5 m du bord de la route. Ces plantes indigènes ont l'avantage d'atteindre une taille adulte d'un maximum de 4 m, ce qui nécessitera peu d'entretien et laissera abri et nourriture pour les oiseaux et insectes, contrairement à la haie de troènes actuelle, qui n'est pas une plante indigène et présente un mauvais état sanitaire. Ayant été plantée trop près de l'avenue de Jaman, cette dernière doit être taillée deux fois par an par le Secteur parcs & jardins, afin de ne pas endommager les carrosseries lors du passage des véhicules. De ce fait, elle n'a pu se développer de manière libre.

3. Évaluer les économies d'entretien que la création d'un espace à haute valeur écologique, à base de plantes indigènes et autonomes, permettrait de réaliser.

Réponse : le choix d'arbres pour l'avenue de Jaman de forme fastigiée nécessitera des interventions uniquement pour la formation de la couronne lors des premières années. La plantation de la haie indigène, à une distance de 2.5 m du bord de la route, ne nécessitera que de faibles interventions pour la suppression des ronces ou acacias.

4. Informer et donner plus de détails aux riverains et à la population de la nécessité de remplacer les arbres existants et, le cas échéant, de la création d'une zone de diversité à plus-value en compensation de la haie.

Conformément au règlement d'application de la Loi sur la protection des arbres, la demande d'abattage a fait l'objet d'une publication au pilier public ainsi que sur le site internet de la commune du 20 novembre au 20 décembre 2017. Celle-ci a suscité 5 oppositions formelles. Dans sa séance du 22 janvier, la Municipalité a levé les oppositions et octroyé le permis d'abattage. Cette information a été transmise par courrier aux opposants.


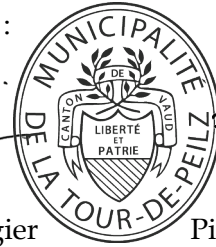
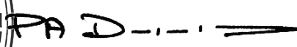
Enfin, pour celles et ceux qui s'intéressent à la problématique faisant l'objet de la présente interpellation, nous recommandons les lectures suivantes :

- Ernst Zürcher, Les arbres entre visible et invisible, Editions Actes Sud, 2016-2018
Livre remarquable avec de nombreuses illustrations qui nécessite cependant quelques notions de base de chimie et physique.
- Peter Wohlleben, La vie secrète des arbres, Editions Les Arènes, 2015-2017
- Zep, The End, Editions Rue de Sèvres, 2018
une BD qui interpelle.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

Alain Grangier Pierre-A. Dupertuis

Annexe :

- Interpellation de Mme Valentine Python

Adopté par la Municipalité : le 4 mars 2019

Renforcer la biodiversité et modérer le réchauffement climatique dans notre ville

Pourquoi ne pas commencer à l'avenue de Jaman ?

Interpellation

Nous sommes face à deux crises environnementales gravissimes de par leur ampleur et les conséquences qu'elles entraînent sur notre bien-être et l'avenir de nos enfants. Il s'agit du réchauffement climatique et de l'effondrement de la biodiversité. Dans ce contexte, il est primordial de préserver et d'augmenter la présence d'espaces verts de qualité en ville. Premièrement, parce que leur simple présence permet de modérer la formation d'îlots de chaleur dans les rues lors d'épisodes caniculaires. Deuxièmement, parce que, si judicieusement choisies et entretenues, les plantes qui constituent ces espaces offrent abri et nourriture à la faune, en particulier aux insectes, dont nos si précieuses abeilles, et aux oiseaux, dont les populations diminuent dangereusement. Face à ce double enjeu, la préservation et une gestion durable de chaque espace vert et arboré de notre ville est déterminante.

Les travaux en cours à l'Avenue de Jaman peuvent être l'occasion de participer à cette volonté. Pour rappel, il y a environ deux ans, le long de l'avenue de Jaman entre l'avenue des Baumes et le chemin de Béranges, la commune a déjà effectué le remplacement d'érables par des pommiers d'ornement sur tige (*Malus tschonoski*) et remplacé la haie qui reliait les arbres par une barrière. Le remplacement d'une haie indigène, même si elle ne comporte qu'une espèce, par une simple barrière représente une perte en terme d'abri et nourriture pour les insectes et les oiseaux. De plus, l'espèce de remplacement des érables paraît inadaptée tant de par sa faible résistance aux maladies que face à la sécheresse, dont la gravité et la fréquence augmente avec le réchauffement climatique comme nous l'avons constaté durant toute l'année 2018.

La poursuite des travaux le long de la deuxième partie de l'Avenue de Jaman, entre l'avenue de Baumes et le nord de la gare, était prévue en 2018. Pour ce faire, une demande d'abattage (n°42/2017) concernant 13 érables de vingt ans avait été mise à l'enquête du 20 novembre au 20 décembre 2017. Cinq riverains s'y étaient opposés, mais la municipalité avait décidé d'écarter leurs oppositions. Pourtant, les travaux n'ont pas été effectués en 2018 comme prévu. Les riverains ont alors sollicité les Verts en septembre dernier, afin de réexaminer la situation :

Dans sa réponse du 31 janvier 2018 à l'un des riverains, la Municipalité justifie sa position pour les raisons suivantes :

- Les couronnes de deux arbres sont très près des lignes CFF.

Ce point ne justifie l'abattage que de deux plantes sur les treize concernées.

- Les couronnes des érables ne peuvent donner de l'ombre sur les piétons empruntant le trottoir qui se trouve de l'autre côté de la route.

L'impact bienfaisant en terme bioclimatique de la présence de 13 arbres dépasse le fait d'être directement sous leur ombre, car ils ont la capacité d'absorber la chaleur

localement. Plus la couronne d'un arbre est développée, meilleur sera son potentiel bioclimatique.

- Les troncs des végétaux présentent des chancres, ce qui laisse présager une fin de vie à moyen terme.

Un réexamen récent (31 janvier 2019) par un ingénieur de la Fédération suisse des Architectes Paysagistes (HES-FSAP) a permis d'établir que, bien que ne souffrant pas manifestement de chancre, ces espèces d'érables n'ont effectivement que peu de chance de survivre pendant encore plusieurs années car ils ne sont plus adaptés à l'évolution stressante du climat, et le seront de moins en moins ces prochaines décennies. Cependant, selon ce spécialiste, le pommier d'ornement proposé par la commune n'est pas plus adéquat « parce qu'il a besoin d'un sol riche en nutriments et pas trop sec. De plus, il est sensible à diverses maladies. Il existe à choix deux autres espèces bien mieux adaptées au milieu concerné, le *Gleditsia triacanthos* 'Skyline' ou le *Celtis occidentalis*. »

Il apparaît donc à ce stade que, dans le contexte du réchauffement climatique, le remplacement des érables par des espèces adaptées au milieu et ne demandant que peu d'entretien serait plus avantageux tant d'un point de vue économique qu'écologique. Concernant la haie, son remplacement par une barrière engendrant une perte de valeur biologique, la conception légèrement en retrait, éventuellement sur la parcelle CFF concernée, d'une haie vive, composée d'une association de diverses espèces indigènes résistantes et pérennes, permettrait également de réaliser des économies d'entretien tout en augmentant la valeur écologique de cette zone.

Par conséquent, la soussignée demande à la Municipalité si elle peut:

- Réexaminer la pertinence du choix de l'espèce de remplacement des érables
- Examiner l'opportunité de créer une masse arbustive diversifiée (ou haie vive) en remplacement de la haie existante, en collaboration avec les CFF et Pro Natura.
- Évaluer les économies d'entretien que la création d'un espace à haute valeur écologique, à base de plantes indigènes et autonomes, permettrait de réaliser.
- Informer plus en détail les riverains et la population de la nécessité de remplacer les arbres existants, et, le cas échéant, de la création d'une zone à plus-value diversité en compensation de la haie.

Merci d'avance de donner une réponse écrite à la présente interpellation.

La Tour-de-Peilz, le 6 février 2019

Valentine Python